



RESIDETAPE

2 boulevard Georges Méliès
94360 Bry Sur Marne

☎ 01.45.92.24.16

📠 01.43.05.11.48

Bry sur Marne, le 17/07/2018

ATTESTATION DE DOMICILE

Je soussignée SIDIBÉ Agathe, Conseillère Sociale à la résidence Résidétape de Bry, certifie que Monsieur BOUYAHI Tawfiq occupe un logement depuis le 01/09/2016 dont l'association Résidétapes Développement est gestionnaire.

Je vous confirme que Monsieur BOUYAHI Tawfiq est à jour de ses loyers.

Adresse du logement :

Logement N° 202
2 boulevard Georges Méliès
94360 Bry sur Marne

Pour faire valoir ce que de droit.

La Conseillère Sociale
SIDIBÉ Agathe



RESIDETAPE

2, boulevard Georges Méliès

94360 Bry sur Marne

☎ 01.45.92.24.16

Bry sur marne, le 17/07/2018

Rapport social Monsieur BOUYAHI Tawfiq

Situation personnelle :

Monsieur BOUYAHI est célibataire et n'a pas d'enfant. Il est arrivé sur le territoire français en août 2015, en tant qu'étudiant.

Depuis janvier 2018, il est titulaire d'un titre de séjour non plus étudiant mais mention « commerçant ».

Situation professionnelle :

Monsieur a effectué des études en « études de marché », jusqu'en 2017. Il a ensuite recherché un emploi dans ce domaine, par le biais de la création d'une auto-entreprise. Il a effectué une mission d'un mois en début d'année 2018.

Situation locative

Monsieur a intégré notre résidence sociale en septembre 2016, avec un contrat de mise à disposition d'un logement étudiant.

Il est à jour dans le paiement de son loyer malgré des retards rencontrés en 2017. La garantie aux impayés de loyers LocaPass a été déclenchée pour ces impayés.

Monsieur ne rencontre pas de problème de voisinage au sein de la résidence.

N'ayant pu justifier de la poursuite de ses études à la rentrée 2017, il ne peut donc pas se maintenir au sein de la résidence.

Une première demande de logement social a été déposée en 2016. Monsieur ne l'a pas renouvelée en 2017 ; une seconde demande a été déposée début février 2018. Le dépôt d'un recours DALO est envisagé prochainement.

Par ailleurs, une procédure d'expulsion est en cours suite à la décision du Tribunal d'Instance depuis juin 2018. Il souhaite retrouver une situation plus sereine et stable et s'investit dans les démarches nécessaires (logement, emploi).

Monsieur BOUYAHI ne dispose pas de solution personnelle de relogement et ne peut pas envisager de rechercher un logement dans le parc privé au vu de ses ressources instables.

**La Conseillère sociale
Agathe SIDIBÉ**